

 <p>Conseil scolaire Centre-Nord</p> <p>301, 8627, 91^e Rue Edmonton (Alberta) T6C 3N1 téléphone : (780) 468-6440 télécopieur : (780) 440-1631</p>	Référence : F-6030 PA	Page 1 de 1
	Catégorie : GESTION DES TERRAINS ET BÂTIMENTS	
	Objet : UTILISATION DES ÉCOLES PAR LA COMMUNAUTÉ OU UTILISATION COMMUNAUTAIRE DES ÉCOLES	
Référence(s) juridique(s) :		
Autre(s) référence(s) : Joint Use Agreement		
Date d'émission : 16 décembre 2002		
Révision(s) :		

PROCÉDURES

1. Toute demande de location doit indiquer :
 - la nature et le but de l'activité
 - la date et l'heure
 - les locaux qui seront utilisés
2. Cette demande doit être soumise au moins (2) deux semaines avant la date de l'évènement.
3. Un contrat d'utilisation sera signé.
4. Le groupe responsable doit superviser l'activité de manière appropriée.
5. Le groupe responsable doit accepter de se conformer aux règles du fonctionnement de l'école, et tout particulièrement à la politique de non fumeur.
6. Le groupe responsable limitera ses activités aux locaux prescrits.
7. Le groupe responsable n'utilisera pas les équipements de l'école, à moins d'autorisation explicite.
8. Le groupe responsable doit quitter les locaux à l'heure prescrite.
9. Des frais de location seront établis.
10. Une demande de location ne pourra être acceptable que lorsque le service de conciergerie est en vigueur. Exceptionnellement, la direction générale peut autoriser un service de conciergerie additionnelle, lorsque le groupe responsable accepte de payer cette dépense.
11. Le groupe responsable doit informer la conciergerie de toute situation d'urgence, perte ou bris de matériel et équipement.
12. L'usage continue en soirée et pour la nuit peut être autorisée par la direction générale. Les coûts additionnels de conciergerie sont à la charge du groupe responsable. Le paiement de ces coûts se fait avant la date d'usage.